

RCS : MELUN  
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01247  
Numéro SIREN : 812 838 308  
Nom ou dénomination : 2CM

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2022 sous le numéro de dépôt 5186

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	34 324,23	33 076,12	1 248,11	0,70	4 424,02	3,86
Immobilisations financières						
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>34 324,23</b>	<b>33 076,12</b>	<b>1 248,11</b>	0,70	<b>4 424,02</b>	3,86
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	79 752,04		79 752,04	44,94	52 615,66	45,96
Autres créances	9 557,00		9 557,00	5,39	4 683,00	4,09
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	86 529,61		86 529,61	48,76	52 039,88	45,45
Caisse						
Charges constatées d'avance	375,00		375,00	0,21	723,60	0,63
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>176 213,65</b>		<b>176 213,65</b>	99,30	<b>110 062,14</b>	96,14
<b>TOTAL GÉNÉRAL ACTIF</b>	<b>210 537,88</b>	<b>33 076,12</b>	<b>177 461,76</b>	100,00	<b>114 486,16</b>	100,00

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2020 (12 mois)	
Capital social ou individuel ( dont versé : 8 000,00 )	8 000,00	4,51	8 000,00	6,99
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	800,00	0,45	800,00	0,70
Réserves réglementées				
Autres réserves	22 402,19	12,62	21 538,93	18,81
Report à nouveau				
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>81 527,63</b>	45,94	<b>11 863,26</b>	10,36
Provisions réglementées				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>112 729,82</b>	63,52	<b>42 202,19</b>	36,86
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	457,00	0,26	408,00	0,36
Autres dettes	64 274,94	36,22	71 875,97	62,78
Produits constatés d'avance				
<b>DETTES</b>	<b>64 731,94</b>	36,48	<b>72 283,97</b>	63,14
<b>TOTAL GÉNÉRAL PASSIF</b>	<b>177 461,76</b>	100,00	<b>114 486,16</b>	100,00

Certifié conforme

SEFICO

A.M

C.C

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
		Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises					400,00	0,13	-400	-100,00	
Production vendue biens									
Production vendue services			401 461,31	100,00	319 117,39	99,87	82 344	25,80	
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>			<b>401 461,31</b>	<b>100,00</b>	<b>319 517,39</b>	<b>100,00</b>	<b>81 944</b>	<b>25,65</b>	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation reçues			2 000,00	0,50	4 000,00	1,25	-2 000	-49,99	
Autres produits			1 319,26	0,33	1 048,79	0,33	271	25,86	
<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A.</b>			<b>404 780,57</b>	<b>100,83</b>	<b>324 566,18</b>	<b>101,58</b>	<b>80 214</b>	<b>24,71</b>	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			51 326,58	12,78	48 318,33	15,12	3 008	6,23	
Impôts, taxes et versements assimilés			4 224,54	1,05	2 797,70	0,88	1 427	51,02	
Rémunérations du personnel			194 134,42	48,36	200 210,13	62,66	-6 076	-3,02	
Charges sociales			42 757,34	10,65	51 682,84	16,18	-8 925	-17,26	
Dotations aux amortissements			4 343,76	1,08	6 968,07	2,18	-2 625	-37,66	
Dotations aux provisions									
Autres charges			2,53	0,00	2,06	0,00		0,00	
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>296 789,17</b>	<b>73,93</b>	<b>309 979,13</b>	<b>97,01</b>	<b>-13 190</b>	<b>-4,25</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>107 991,40</b>	<b>26,90</b>	<b>14 587,05</b>	<b>4,57</b>	<b>93 404</b>	<b>640,32</b>	
Produits financiers									
Produits exceptionnels									
Charges financières			587,77	0,15	629,79	0,20	-42	-6,67	
Charges exceptionnelles									
<b>RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS</b>			<b>107 403,63</b>	<b>26,75</b>	<b>13 957,26</b>	<b>4,37</b>	<b>93 446</b>	<b>669,53</b>	
Participation des salariés									
Impôts sur les bénéfices			25 876,00	6,45	2 094,00	0,66	23 782	N/S	
<b>Total des Produits</b>			<b>404 780,57</b>	<b>100,83</b>	<b>324 566,18</b>	<b>101,58</b>	<b>80 214</b>	<b>24,71</b>	
<b>Total des Charges</b>			<b>323 252,94</b>	<b>80,52</b>	<b>312 702,92</b>	<b>97,87</b>	<b>10 550</b>	<b>3,37</b>	
<b>RÉSULTAT NET</b>			<b>81 527,63</b>	<b>20,31</b>	<b>11 863,26</b>	<b>3,71</b>	<b>69 664</b>	<b>587,24</b>	
			<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>				
Dont Crédit-bail mobilier			1 383,16	0,34	6 147,36	1,92	-4 764	-77,49	
Dont Crédit-bail immobilier									

Certifié Conforme

2CM

*SAS au capital de 8 000 €*  
**Siège social : 4 Rue de l'AVENIR  
77760 LA CHAPELLE LA REINE**



**RCS MELUN 812 838 308  
SIRET / 812 838 080 00011**

**PROCES – VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DES ASSOCIES**

**DU 21 Mars 2022**

L'an deux mille Vingt deux,  
Le Vingt et un Mars,  
A dix huit heures,

Les associés de la société par Actions Simplifiés « 2 C M », au capital de 8 000 € divisé en 100 Actions de 80 € chacune, se sont réunis au siège social, 4 Rue de l'AVENIR 77760 LA CHAPELLE LA REINE, sur convocation qui leur a été faite par la Présidence, suivant lettre adressée à chacun d'eux.

La séance est ouverte sous la présidence de Mr CAILLE Christophe , Président propriétaire de 50 Actions.

Le président constate que sont présents ou représentés à la réunion :

- Madame CAILLE Anne, propriétaire de ..... 50 Actions.

*Certifié Conforme*

*[Signature]*

*A.M*

*[Signature]*

*C.C*

Le Président constate en conséquence que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2021.
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 de la loi du Code de commerce.
- Examen et approbation de ces comptes et rapports.
- Quitus de la Présidence.
- Affectation et répartition des résultats.
- Augmentation salaire du Président

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux associés,
- Le rapport de gestion,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultats et l'annexe de l'exercice écoulé.

L'Assemblée lui en donne acte.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion sur les comptes annuels au 30 Septembre 2021.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour, qui ont été adoptées à l'unanimité des votants, compte tenu, en ce qui concerne la résolution d'approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, des prescriptions relatives au calcul du quorum et de la majorité des abstentions au vote édictées par ledit article.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 30 Septembre 2021, les approuve tels qu'ils sont présentés et donne au gérant quitus de sa gestion.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

Certifié conforme

~~NOTA~~

A. P.

~~C. C.~~

C. C.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, sur proposition du Président, d'affecter le Bénéfice de l'exercice 2021 comme suit :

- Autres réserves :81 527.63 Euros

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

## TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve lesdites conventions.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

## QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide une diminution de salaire du PRESIDENT à compter du 1<sup>er</sup> JANVIER 2022 :il passera à 2 493.43€ BRUT.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

## QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés présents.

Certifié conforme

~~Actus~~

A. M

C. C

